

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°004

**OBJET : OPTIMISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL - VENTE
AUX ENCHÈRES : ERREURS MATÉRIELLES À RECTIFIER**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 19 juin 2025
---	------------------------------------	-----------------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Par délibération n°011 en date du 27 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Carcassonne a autorisé :

- la cession au profit de Monsieur VALAT Rémy de l'immeuble sis 8 impasse des Ecoles Hameau de Maquens à Carcassonne (parcelle cadastrale : HN 17) pour un montant de 26 000 € net vendeur.
- La cession au profit de Monsieur ABDELHADI Boumehed du lot de copropriété n°1 sis 101 rue Albert Tomey à Carcassonne (parcelle cadastrale : BN 511) pour un montant de 12 750 € net vendeur.

Il s'avère que cette délibération comporte deux erreurs matérielles :

- La cession de l'immeuble sis 8 impasse des Ecoles doit être réalisée au profit de Monsieur VALAT Emmanuel et non de Monsieur VALAT Rémy.
- La cession du lot de copropriété n°1 sis 101 rue Albert Tomey au profit de Monsieur ABDELHADI Boumehed doit intervenir pour un montant de 18 350 € net vendeur et non pour un montant de 12 750 € net vendeur.

Récemment, Monsieur VALAT Emmanuel a fait valoir son souhait de se désister de l'acquisition de l'immeuble sis 8 impasse des Ecoles Hameau de Maquens à Carcassonne, pour lequel il s'était porté acquéreur dans le cadre de la vente aux enchères organisée par la société AGORASTORE.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la modification de la délibération du 27 juin 2024 en ce qui concerne les deux erreurs matérielles ci-dessus énoncées ;
- D'approuver le désistement de Monsieur VALAT Emmanuel concernant l'acquisition de l'immeuble sis au 8 impasse des Ecoles Hameau de Maquens à Carcassonne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25429-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025